

RECETTES ET DÉPENSES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

Le tableau 10,—*Transactions des gouvernements relatives aux comptes nationaux*,—tend à réunir dans un seul état et sous des rubriques uniformes les affaires de tous les gouvernements du Canada en fonction de l'année civile.

Le tableau ne comprend que les transactions se rapportant aux comptes nationaux. En conséquence, les excédents ou les déficits qu'on y trouve ne concordent pas avec ceux qui figurent aux divers comptes publics. Il a fallu modifier les états conventionnels des recettes et des dépenses de l'année financière de manière à exclure certaines opérations, comme celles qui ont trait aux réserves, défalcations, amortissements et autres opérations non effectuées en espèces, ainsi que l'achat et la vente de capitaux immobilisés existants; et il a fallu inclure les transactions de caisses extra-budgétaires, comme celles de l'assurance-chômage, de la sécurité de la vieillesse, de l'indemnisation des accidentés du travail et des pensions de l'État. Les prêts et placements gouvernementaux, de même que le remboursement de dettes, ne sont pas compris dans les dépenses gouvernementales.

Voici les plus importants redressements apportés aux comptes fédéraux: suppression de la réserve pour pertes possibles à l'égard d'éléments d'actif productif, suppression de la réserve pour prestations conditionnelles aux anciens combattants, suppression des dépenses comptées au titre de la prise en charge de la dette de Terre-Neuve, en 1949, suppression des dépenses comptées à l'égard de l'expédition de matériel militaire de réserve aux États membres de l'OTAN, addition de dépenses relevant du compte de remplacement du matériel de défense, suppression d'éléments d'actif inscrits au compte des valeurs inactives, redressement d'impôts des sociétés d'après la comptabilité d'exercice, addition du changement constaté à l'inventaire des organismes de l'État s'occupant des denrées et du fonds automatiquement renouvelable de la Production de défense, redressement de l'intérêt sur la dette publique d'après une comptabilité fondée non plus sur l'exercice mais sur la date d'échéance en 1952 et suppression des ventes de biens de guerre. En outre, les chiffres fédéraux sont répartis sur l'année civile; on s'est servi à cette fin des chiffres mensuels publiés par le contrôleur du Trésor.

Les chiffres des municipalités sont établis, dans la plupart des cas, en fonction de l'année civile, mais ceux des gouvernements provinciaux portent sur l'année financière des provinces. Par suite du manque de renseignements récents, il entre une bonne part d'évaluation dans les chiffres de 1952 relatifs aux gouvernements provinciaux et municipaux.

Les dépenses du gouvernement fédéral en matière de biens et services ont augmenté en 1952 de 48 p. 100, soit d'un montant de 815 millions de dollars. Environ 84 p. 100 de cette augmentation résultent de l'accroissement des dépenses aux fins de la défense, qui sont passées de 1,149 millions en 1951 à 1,832 millions en 1952. Cet accroissement des dépenses relatives à la défense a absorbé presque la moitié de l'accroissement du produit réel du pays en 1952. Du point de vue de l'utilisation directe des ressources, l'importance des dépenses relatives à la défense est également démontrée par le fait qu'elles constituent près des trois quarts des dépenses globales du gouvernement fédéral en matière de biens et services en 1952. Abstraction faite de l'augmentation des inventaires détenus par le gouvernement et découlant surtout de la politique de soutien des prix, les dépenses fédérales en matière de biens et services autres qu'aux fins de la défense accusent une augmentation de 7 p. 100 en valeur et peut-être de 1 p. 100 en volume. L'augmentation des dépenses provinciales et municipales en matière de biens et services pour 1952 est estimée à un peu moins de 13 p. 100 dont la moitié environ est censée être attribuable à la hausse des prix.